Vingt-cinquième année, N° 75. Le Numéro : 10 centimes. Mardi 3 juillet 1928.

NOUVELLISTE VALAISAN

PARAISSANT à ST-MAURICE les MARDI, JEUDI ET SAMEDI

ANNONCES :
La ligne ou son espace :
Valais 20 cts. - Suisse 25 cts.
Etranger 30 cts.
Réclames : 50 cts. la ligne
Minimum pour une annonce : 1 franc

Les annonces et réclames sont reçues exclusivement par la Société Publicitas S. A., Sion, Lausanne, Genève, Montreux, Fribourg, etc., et au Bureau du Journal.

ABONNEMENTS :

	Un an	6 mois	3 mois
Sans Bulletin	8.-	4.50	2.50
Avec Bulletin	12.-	6.50	3.50

Etranger : *Port en sus*

Rédaction, Administration
ST-MAURICE

Téléphone 8
Compte de Chèque postal II c 274

Nouveaux faits connus Lundi à midi

Un combat a eu lieu entre les catholiques mexicains et les troupes gouvernementales. Vingt-six catholiques ont été tués. Cinq, faits prisonniers, ont été fusillés.

Terrible catastrophe minière dans la Loire, France.

La Grèce marche vers un cabinet Venizelos.

Battus...

On peut dire, sans risque de se tromper, que sur les vingt-deux congrès pédagogiques que le Corps enseignant de la Suisse romande a enregistrés au cours de son existence, aucun n'aura fait couler autant d'encre que celui qui vient de se tenir à Porrentruy.

C'est qu'il y était question d'un rapport sur *l'Ecole et la Paix* dont les conclusions n'étaient guère susceptibles de soulever des orages sans une proposition qui arrivait tout droit de Genève et qui demandait la suppression immédiate du budget militaire, voulant donner un salutaire exemple à l'Europe et à la Société des Nations en licenciant l'armée.

Au *Nouvelliste,* nous n'avons jamais été et nous ne sommes pas des militaristes.

Nos lecteurs ont certainement gardé le souvenir des retentissantes campagnes que nous avons menées, jadis, contre des excès et des abus qui inspiraient aux soldats le dégoût du service et le mépris de la discipline.

Il y a quelque chose de changé.

M. le conseiller fédéral Chuard a même affirmé, au Congrès de Porrentruy, qu'il ne connaissait plus de militaristes dans notre pays.

Ceci, c'est une autre affaire.

Rappelons-nous le vieil adage :

Quand on prend du galon, on n'en saurait [trop prendre.

Il y a toujours des écoles et des cours où des officiers — de plus en plus rares, il est vrai — font preuve d'une autorité si cassante, d'une sévérité si absurde et d'une exigence si prussienne qu'ils nous ramènent aux plus mauvais jours du militarisme.

Nous faisons des vœux ardents pour que ces exaltés ne fournissent pas des arguments humains et vivants aux pacifistes qu'ils veulent combattre.

Mais tout cela n'est que hors-d'œuvre.

A la veille du Congrès de Porrentruy, une partie du Corps enseignant de la Suisse romande semblait se dresser, comme une nouvelle puissance, contre la Constitution, contre notre armée de milices, contre les pouvoirs publics.

Et chacun de se demander si l'autorité fédérale comprenait le danger, si elle chercherait à l'enrayer et si elle y arriverait ?

Nous venons de lire attentivement, et dans plusieurs journaux d'opinions politiques différentes, le compte-rendu des deux journées pédagogiques de Porrentruy, et nous sommes arrivé à cette conclusion que s'il existe un mouvement pacifiste parmi les instituteurs romands, il ne faut pas en exagérer l'importance.

L'ensemble de nos instituteurs reste respectueux de nos lois et sincèrement attaché à nos institutions nationales.

Battus dans la question préalable du vote secret à l'ombre duquel l'assemblée devait se prononcer sur le désarmement, nos pacifistes n'ont pas osé affronter un vote sur le principe même de leur proposition qui, de ce fait, fut enterrée par plus de quatre cents voix sans aucune contre-partie.

Quant aux résolutions Bessire, Passello et Chantrens, dans lesquelles il y a à boire et à manger, et qui furent également adoptées, sans opposition sérieuse, elles ne sont ni gênantes ni compromettantes.

Celle de M. Chantrens, qui repousse la proposition de désarmement de la Suisse, corrige et précise celle de M. Passello, plus vague et plus générale, et qui se ressent de la rhétorique de ce faux humanitarisme aboutissant à l'anarchie des esprits.

D'aucuns, dans le public, sont allés jusqu'à dénier aux instituteurs le droit de traiter, dans leur congrès, des questions comme celle de *l'Ecole et de la Paix.*

Nous estimons, au contraire, que ces questions se trouvent, là, dans leur cadre, à la condition qu'elles ne dépassent pas celui de la Constitution et des lois.

Si les enfants aiment les petits soldats de plomb avec les uniformes exacts qui représentent les dernières batailles historiques, il n'est cependant pas interdit aux instituteurs de leur apprendre que, devenus grands et influents, ils devront réfléchir deux fois avant de jouer avec des soldats en chair et en os.

La paix entre les peuples, entre les nations, nous la désirons de toute la force de notre âme, mais ce que nous ne saurions tolérer c'est que l'on se serve du pacifisme pour détruire chez nos enfants ces réalités vivantes que sont la religion et le patriotisme.

Ch. Saint-Maurice.

Les votes et le discours de M. le Conseiller fédéral Chuard

Porrentruy a fait une réception enthousiaste à la vaillante phalange des instituteurs de la Suisse romande qui comptait près ou plus de cinq cents membres actifs. De nombreux drapeaux donnaient à la ville un air de fête, et les autorités ont reçu les congressistes avec beaucoup de cœur.

Nous passons sur la séance purement administrative. On craignait la conférence de M. Basch, professeur à la Sorbonne, celui-ci étant connu pour professant des idées avancées. Les extrêmistes ont été déçus. Nous aurions, cela va de soi, de grandes réserves à faire sur plusieurs points de la conférence. Contentons-nous de souligner le fait que si l'orateur a rendu hommage au pacifisme, il a, du moins, condamné formellement le désarmement unilatéral et réclamé un effort général dans l'esprit de la Société des nations pour le désarmement simultané et l'emploi de toutes les énergies dans la lutte pour le progrès et dans la paix.

Ce qui est déplorable, c'est le choix de M. Basch comme conférencier. Nous ne pouvons oublier que M. Basch représente l'athéïsme et les tendances déplorables du personnel enseignant officiel français qu'il a du reste couvert de fleurs à Porrentruy.

Relevons les résultats du Congrès qui, comme le dit M. Ch. Saint-Maurice, dans son article de ce jour, ne sont pas pour nous déplaire :

La première motion : Défense nationale et hommage à l'armée suisse, a réuni 404 voix sur 431 votants.

La deuxième motion : Désarmement général et simultané dans l'esprit de la Société des nations, contribution plus active dans ce but de la délégation suisse à la Société des nations, a été acceptée à l'unanimité. Ce sujet sera celui du congrès pédagogique international qui aura lieu l'an prochain à Genève.

Il y a eu deux votes sur la troisième motion : La suppression du budget. Les instituteurs genevois réclamaient le vote secret, ils n'ont obtenu que 171 voix. Aussi se sont-ils, par la suite, abstenus, et leur motion n'a rallié que six ou sept voix.

Le discours de M. Chuard

Voici la partie essentielle du beau discours de M. le conseiller fédéral Chuard sur « l'Ecole et la Paix ». Il console et il repose :

« On use et abuse d'un terme qui, en Suisse, j'ose le dire, n'a pas de sens : c'est celui d'antimilitarisme. Pour qu'un antimilitariste ait sa raison d'être il faut qu'il y ait en face des militaristes. Or, je le proclame hautement, il n'y a pas en Suisse de militaristes, sinon sous forme d'unités isolées, sans influence et sans importance. Mais il y a des militaires, et c'est tout autre chose. Ces militaires ont pour devoir la défense nationale en cas d'agression et rien d'autre; ils ont l'horreur de la guerre autant et plus que n'importe quel soi-disant antimilitariste. Mais ils ont l'amour de leur pays et le souci de le défendre aussi bien contre le danger extérieur que contre le danger intérieur. Et ces citoyens-soldats forment, Dieu merci, la grande majorité de notre pays ; je vais plus loin, je suis persuadé que le plus grand nombre de ceux qui ont donné leur adhésion à une résolution de désarmement, dans l'illusion que l'exemple de notre pays serait suivi par d'autres, ceux-là même, lorsqu'un danger nous menacerait, et viendrait dissiper les chimères, répondraient à l'appel du pays. Rappelez-vous les journées angoissantes d'août 1914. Pas un seul Suisse, appelé sous les drapeaux, n'a refusé de répondre à cet appel. Je suis persuadé qu'il en serait de même si nous devions, ce qu'à Dieu ne plaise, nous retrouver dans les mêmes circonstances.

Mais, empressons-nous de le reconnaître, le danger de guerre s'éloigne d'année en année et les plus sceptiques en viennent à croire à son abolition, à sa mise hors la loi, aujourd'hui en discussion devant l'opinion publique du monde civilisé tout entier.

Est-ce à nous d'inaugurer tout seuls le mouvement de désarmement dans les conditions difficiles où la nature et l'histoire nous ont placés, pour donner un exemple que personne ne suivra en reniant des engagements solennels ? Non, messieurs, vous qui avez le sentiment de responsabilité étendue que vous confèrent vos fonctions, vous ne voudrez pas faire ce geste inutile et dangereux et qui, mal interprêté, porterait à l'école populaire, obligatoire, un coup funeste.

Messieurs, il en est de la défense militaire de notre pays comme de la défense économique. On peut être partisan du désarmement comme de l'abolition des barrières douanières. Mais il y faut le concours de tous les pays. Sinon c'est l'invasion armée ou l'invasion économique aussi inévitable l'une que l'autre.

Donc, Messieurs, jusqu'à nouvel ordre et le nouvel ordre arrivera, je l'espère ardemment, gardons notre défense nationale comme notre défense économique. Et n'oublions pas que nos institutions militaires de caractère strictement défensif sont envisagées comme un modèle à suivre par les pacifistes de nombreuses nations, et qu'entre autres, les socialistes français et belges les proposent à leurs pays, admettant ce qu'ils ont appelé une défense nationale à la manière suisse. »

La clôture

Le Congrès s'est clos par une cérémonie à « La Sentinelle » des Rangiers. Signalons que l'hommage rendu à l'armée suisse, d'un ton si ferme et si persuasif et qui a été applaudi par le congrès, a été prononcé par M. Lecoultre, à qui ses collègues genevois, opposés à la résolution antimilitariste, avaient confié le soin d'exprimer leur confiance et leur attachement à l'armée.

ECHOS DE PARTOUT

Les Caisses Raiffeisen en Suisse et en Valais. — L'Union suisse des Caisses de crédit mutuel (système Raiffeisen), dont le siège est à St-Gall, vient de publier son rapport annuel sur l'exercice 1927, ainsi que la tabelle statistique des Caisses affiliées.

L'esprit de solidarité et de défense personnelle qui se manifeste de plus en plus dans la classe agricole a permis une nouvelle extension de cette organisation, qui groupe actuellement 450 Caisses d'épargne et de crédit mutuel, qui ont pour but de favoriser l'épargne et de procurer à leurs membres le crédit d'exploitation nécessaire.

Durant le dernier exercice, le nombre de sections s'est augmenté de 30 et le chiffre des membres s'est accru de 2851 unités.

Le canton du Valais comptait au 31 décembre dernier 77 caisses Raiffeisen et marche à la tête des cantons suisses pour le nombre de sections. 13 nouvelles fondations ont eu lieu en 1927.

Les caisses sont groupées en deux fédérations, du Bas et du Haut-Valais. Le chiffre total des membres s'est élevé à 5012. La somme du bilan de toutes les caisses est en majoration de 1,7 million et atteint 10 millions en chiffre rond. Un bénéfice net de 33,400 fr. a été réalisé et les réserves atteignent 210,600 fr. Il est intéressant de relever aussi que le chiffre des dépôts d'épargne atteint 4,2 millions se répartissant entre 6100 déposants.

Comme par le passé, la Caisse centrale de l'Union a porté un appui tout particulier aux caisses valaisannes en leur accordant des conditions et facilités spéciales et en leur ouvrant d'importants crédits.

C'est la caisse de Saas-Fée qui se trouve à l'altitude la plus élevée en Suisse, soit à 1800 mètres.

L'assemblée générale a été fixée au 9 juillet prochain à St-Gall ; elle coïncidera avec la fête commémorative du 25me anniversaire de la fondation de l'Union. Un « Mémoire historique » qui est publié à l'occasion de ce jubilé présente toute l'activité déployée par les Caisses Raiffeisen durant le premier quart de siècle de leur activité et les résultats qui ont été obtenus.

Morsure mortelle. — Le « Landschäftler » annonce qu'à Pratteln (Bâle) un jeune homme, célibataire, eut un échange de mots avec un Italien qui le mordit au bras. Un empoisonnement s'ensuivit et le jeune homme dut être conduit à l'hôpital où on l'amputa d'un bras, à la suite de quoi il mourut.

Fête nationale. — La vente des cartes de fête commencera le 8 juillet. On les achète dans tous les bureaux de poste, et dans un grand nombre de localités elles seront offertes au public dans la rue. Elles coûtent 30 centimes pièce y compris les 10 centimes de taxe d'affranchissement. Le sujet des cartes s'est inspiré du but de la prochaine collecte dont le produit est destiné aux vieillards nécessiteux.

Une étrange noyade. — Deux Suisses d'Amérique étaient partis en canot de Rorschach dans la direction de l'embouchure du Rhin, sur le lac de Constance.

Un orage ayant éclaté, les deux hommes laissèrent leur bateau dans les roseaux et revinrent à pied. Le loueur de bateaux, M. Fuellemann, un de ses employés et les deux Suisses d'Amérique partirent sur un canot-moteur pour découvrir le canot abandonné. Arrivés non loin de la rive, l'employé et l'un des étrangers montèrent sur un autre canot mais ne revinrent pas. Ce n'est que jeudi soir que ce bateau fut trouvé renversé dans les roseaux. On ne connaît pas les causes de l'accident. Le cadavre de l'employé a été retrouvé et on a pu constater qu'il ne s'était pas noyé, mais qu'il était déjà mort au moment où il est tombé à l'eau.

Un bébé dévoré par les rats. — Un affreux drame s'est déroulé dans une misérable cabane de la banlieue de Milan.

Un bébé de onze jours fut attaqué par de gros rats qui, en moins de quinze minutes, lui dévorèrent la moitié de la tête. La mère, qui dormait à côté de son enfant, n'avait pas été dérangée dans son sommeil.

Simple réflexion. — Pour un passionné de l'action, l'argent n'a qu'une valeur de témoignage.

Curiosité. — La Cour de justice de New-York a décidé de mettre fin au marathon de la danse qui dure depuis 19 jours et qui avait réuni une centaine de danseurs. De nombreux concurrents se sont écroulés, évanouis, et ont dû être transportés à l'hôpital. L'autre nuit, neuf couples tournaient encore à demi-morts.

L'organisateur a dit que si la Cour persistait dans son intention, il ferait transporter les concurrents en camions — sur lesquels ils pourraient danser durant le trajet — dans l'Etat de New-Jersey.

Pensée. — Quand on a raison vingt-quatre heures avant le commun des hommes, on passe pour n'avoir pas le sens commun pendant vingt-quatre heures.

Si vous avez besoin de repos et peu de journées de vacances,
vous restaurerez rapidement vos forces, vos énergies et votre puissance de travail par une cure
d'Elchina *(en élixir ou comprimés)*
Flacon ou boîte orig.: 3.75; doubles: 6.25; d. l. pharm.

Lettre de la Ville fédérale

Secourons les malheureux Notre représentation diplomatique - Le compte d'Etat - La loi sur l'expropriation - Le code pénal fédéral

Les Chambres fédérales ont été généreuses à l'égard des compatriotes auxquels les éléments déchaînés ont été sans pitié l'année dernière. Deux millions et demi ont été votés pour venir en aide aux régions grisonnes et tessinoises dévastées par les grandes eaux. Une autre classe de concitoyens, éprouvée gravement elle aussi, a été l'objet de l'attention du parlement, concitoyens dont le triste sort est sans doute particulièrement sensible à nos lecteurs valaisans. Il s'agit des vignerons de la Suisse orientale dont les espoirs ont été anéantis, ce printemps, par le gel féroce qui a ruiné le vignoble. Un député catholique de la vallée du Rhin, M. Biroll, s'est fait l'interprête des vœux de ces braves gens qui espèrent que la Confédération se joindra aux gouvernements cantonaux pour soulager leur misère. M. Schulthess étant déjà parti en vacances (il prend les eaux dans sa chère ville de Baden), c'est M. Scheurer qui, en suppléant du département de l'économie publique, a répondu à l'interpellateur. Chance pour les vignerons ! Car notre ministre de la guerre est, par hasard, lui-même propriétaire de quelques vignes près du village de Champion, entre les lacs de Neuchâtel et de Bienne, et il n'a eu qu'à laisser parler son cœur, en rappellant les joies et les soucis du monde des vignerons qui, la récolte compromise, doivent attendre jusqu'à l'automne de l'année suivante, avant de reprendre courage et de retrouver une sécurité approximative. Le Conseil fédéral chargera les gouvernements cantonaux de l'enquête nécessaire, et sans nul doute des secours seront accordés selon les moyens disponibles.

* * *

L'arrêté concernant la création d'une légation suisse en Turquie a été voté par le vote au Conseil national. Chose curieuse : l'histoire de notre représentation diplomatique à l'étranger rappelle les zigzags de Toëpffer. Tantôt le parlement critique l'extension et le coût élevé de nos légations ; tantôt un courant contraire reprend le dessus et on crée de nouvelles légations et des consulats de carrière ! Ici, comme dans tant de domaines, l'humeur changeante de notre démocratie se complaît en des manifestations contradictoires, et c'est alors la tâche du gouvernement de conserver la ligne du juste milieu, sans trop se laisser influencer par la mode du jour. Depuis dix ans, le nombre de nos légations a doublé, mais le système de notre représentation diplomatique est bien arrivé à son terme avec l'installation d'un ministre suisse à Angora ou plutôt à Constantinople.

* * *

Le compte d'Etat de 1927 n'a pu soulever de grandes discussions. Tout avait été dit et redit à l'occasion du débat interminable sur la gestion. La situation financière est redevenue normale, grâce à deux ressources principales: le rendement qui a doublé des recettes douanières et l'augmentation des droits de timbre qui doit rapporter en 1928 environ 70 millions ! Les charges fiscales ne sauraient être aggravées ; chacun s'attend même à la suppression de l'impôt de guerre avec la prochaine période de perception 1929-1932. Il subsiste cependant un doute à ce sujet : si la Confédération peut se passer de cette recette exceptionnelle, sera-ce le cas pour les cantons qui participaient à l'impôt de guerre, sans être contraints de consulter les contribuables ! Il est évident que la plupart des cantons, tout en perdant cette recette qui était la bienvenue, n'auront aucune chance de boucher le trou par un impôt cantonal nouveau ou renforcé.

* * *

Le Conseil national a abordé la discussion de la loi revisée sur l'expropriation. La loi protège plus efficacement le propriétaire foncier contre l'arbitraire d'une demande d'expropriation et d'une procédure qui ne répondait plus aux exigences des temps actuels. Le débat a été plutôt monotone, la matière est délicate. Une pe-

tite diversion politique a animé la discussion. Les socialistes ont essayé d'introduire dans la loi ce principe qu'un propriétaire dont le terrain a subi une plus-value à la suite de travaux faits dans l'intérêt public doit contribuer au coût de ces travaux. Ce principe, de nature fiscale, n'avait rien à faire dans une loi sur l'expropriation ! Elle a sa place dans la législation fiscale des cantons. Aussi fut-elle écartée d'emblée.

* * *

Les partisans du Code pénal fédéral qui poussaient à la roue n'ont pas vu avancer grandement leur projet. Le chapitre sur la détention a donné lieu à une série de propositions assez saugrenues, concernant l'amélioration du sort des détenus. Les socialistes et communistes se sont montrés prodigues de fantaisies. L'un est allé jusqu'à demander que chaque prisonnier soit libre de choisir ses lectures ! Un autre a trouvé que le détenu qui n'est condamné qu'à moins de trois mois de prison devrait être libéré de l'obligation de porter des vêtements spéciaux. Un communiste rêvait d'établissements séparés pour les détenus politiques! On pourrait croire que les condamnations pour délits politiques se chiffrent par centaines dans notre pays, alors qu'elles sont à peu près inconnues. Il est vrai que, à la dernière minute, un député radical a sorti une « petite question» demandant au Conseil fédéral à sévir contre la rédactrice du petit journal « Adula » qui paraît au Tessin et qui se fait un véritable sport d'attaques contre les menées irrédentistes — au moins de l'avis de nos italophobes. Nous ne croyons pas que ce soit là le meilleur moyen de réagir. Le succès d'un procès pour trahison est toujours problématique, car les dispositions du Code fédéral sont insuffisantes. Le peuple suisse lui-même a repoussé à deux reprises des projets de loi destinés à fournir une arme aux pouvoirs publics envers les ennemis intérieurs, vrais ou supposés. Un parti de minorité n'a aucun intérêt à des lois de ce genre qui, comme l'épée de Damoclès, peuvent devenir une arme à double tranchant. C'est pourquoi nous restons sceptiques.

F. d'Ernst.

LES ÉVÉNEMENTS

Le gros succès de M. Poincaré

Constitution du gouvernement allemand

La Chambre française, après avoir adopté divers crédits supplémentaires, a repris vendredi la discussion des interpellations sur la politique générale du ministère. Après un discours d'un député royaliste, qui s'est efforcé de mettre en opposition les « éléments hétéroclites » du cabinet, M. Poincaré a pris la parole pour exposer ses idées sur les principales questions à l'ordre du jour. Il a tout d'abord fait l'éloge de ses collaborateurs qui lui ont prêté leur loyal concours au moment de la crise du franc et continuent de travailler avec la même cordialité qu'avant les élections. Ce doit être un exemple pour la Chambre.

M. Poincaré traite ensuite de toutes les questions à l'ordre du jour et il termine en adjurant la Chambre de se prononcer d'une façon certaine, afin que le ministère, se sentant soutenu, puisse mener à bien l'œuvre qu'il a entreprise, ou se retirer devant d'autres. « Epargnez au pays, conclut le président du conseil, l'incertitude et les dangers de l'instabilité ministérielle. »

Le président du conseil descend de la tribune vivement applaudi au centre et sur divers bancs de gauche.

Après un débat au cours duquel interviennent MM. Borrel, radical-socialiste, Daniélou, de la gauche radicale, Piquemal, communiste, Grumbach, socialiste alsacien, Poincaré et Daladier, président du parti radical-socialiste, la Chambre vote par 455 contre 126 voix l'ordre du jour de confiance suivant, présenté par MM. Daniélou et Sibille : « La Chambre approuve les déclarations du gouvernement, confiante en lui pour réaliser son programme de concorde républicaine. Elle repousse toute addition et passe à l'ordre du jour. »

La majorité de 455 voix qui s'est dégagée du scrutin est l'une des plus fortes qu'ait jamais obtenue un gouvernement à la suite de sa déclaration ministérielle.

Les 126 suffrages de la minorité comprennent les 12 voix communistes, 100 socialistes, quelques républicains-socialistes et radicaux-socialistes. Il y a 25 à 30 abstentions dans ces deux derniers groupes.

La presse se félicite que l'Union nationale se soit manifestée de façon aussi éclatante et que jusqu'à l'automne, tout au moins, soit réalisée la stabilité politique que le président du conseil avait déclaré devoir être le complément indispensable de la stabilité monétaire.

* * *

Le gouvernement allemand est enfin constitué, mais sa gestation a été extrêmement laborieuse. Le Centre catholique a dû jeter par-dessus bord M. Wirth, l'ancien chancelier qui était l'obstacle.

M. Hermann Muller s'est visiblement attaché à ne confier des portefeuilles qu'à des hommes non seulement influents à l'intérieur de leurs partis, mais presque tous anciens ministres et dont la compétence au sein de leur ressort ne saurait être contestée. Le Reichtag reprendra ses travaux avant de partir en vacances, vers le milieu de juillet ; il devra voter deux projets de loi délicats : celui qui fera du 11 août, date anniversaire de la promulgation de Constitution de Weimar, une fête nationale, et celui relatif à l'amnistie.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES

Une catastrophe minière

Plus de cinquante morts

Samedi matin, à St-Etienne (France) un coup de feu se produisit dans un puits dans un quartier où travaillaient 570 mineurs. Le coup de feu amena un renversement de la ventilation. Les ouvriers, tout à coup privés d'air, tentèrent de fuir. Les machines firent marcher la corde. Bientôt 240 mineurs furent remontés. Les autres ne purent être ramenés à la surface. Les victimes sont surtout des Marocains et des Polonais.

Au dehors du puits, se pressait une foule anxieuse, où dominaient les femmes.

On indique qu'au moment où le coup de feu s'est produit, un éboulement a eu lieu et a rompu une canalisation d'air comprimé. Les gaz toxiques et l'acide carbonique furent refoulés dans les galeries où travaillaient les mineurs. Ce fut l'asphyxie. A un kilomètre de l'accident, on a trouvé des victimes. Des secours s'organisèrent immédiatement pour la remontée des cadavres.

Le nombre des victimes actuellement connu est de 53, dont 20 étrangers.

Un orage terrible contribuait à jeter la consternation parmi la population qui se pressait sur les lieux.

Les ingénieurs ont fait au ministre des travaux publics le récit de la catastrophe de Roche-Lamolierre. En voici un court résumé :

Peu avant 7 heures du matin, un ouvrier aperçut dans la galerie un point rougeoyant. Il prévint aussitôt ses supérieurs. Il se produisit à ce moment une première catastrophe : par suite d'un éboulement, une conduite d'air comprimé se rompit et un refoulement de gaz se produisit, obligeant les mineurs à battre en retraite. Il s'ensuivit une vive panique. Un nouvel éboulement détermina un nouveau refoulement de gaz délétères. Des galeries jusqu'ici indemnes en furent infestées. Pendant une heure et demie, il fut impossible de porter secours aux sinistrés.

Le ministre des travaux publics a visité les galeries de la mine.

Un bandit assassine deux épicières

Deux vieilles demoiselles tenaient à Beauchamp-le-Vieux près d'Amiens (France) une petite épicerie-buvette; l'une était âgée de 70 ans, l'autre de 64. Dimanche après-midi un consommateur entra et se fit servir à boire. Il donna une pièce de monnaie pour paiement de sa consommation et, pendant que la sœur aînée se dirigeait vers la caisse pour rendre la monnaie, le consommateur sortit une hache de dessous sa blouse et fendit le crâne de la tenancière. La malheureuse tomba ensanglantée en poussant des cris déchirants. Le meurtrier alors s'empara d'un rasoir et lui trancha la gorge. La sœur cadette qui, au bruit, était accourue, subit le même sort que son aînée. L'assassin s'empara alors dans la caisse de sept francs qui s'y trouvaient et prit la fuite. Des consommateurs, qui arrivèrent peu après, découvrirent le crime et avisèrent la police. L'assassin ne tarda pas à être identifié et arrêté ; c'est un nommé Gambier, âgé de 19 ans, qui s'était réfugié chez sa grand'mère. Il a dit avoir tué pour se procurer de l'argent.

L'aînée des victimes est décédée. La cadette est dans un état désespéré.

L'arrestation du Barbe-Bleue marseillais

Jérôme Prat, le Barbe-bleu marseillais, a été arrêté vendredi, à 16 h. 30, boulevard de la République, à Alger, par trois inspecteurs de la Sûreté générale. Son vrai nom serait Pierre Rey. Il était arrivé le matin à Marseille.

L'étrangleur a-t-il fait plus de trois victimes ? Il est permis de le redouter. Cependant deux de ses amies, Mlle Bouton et Mme Vanel, ont été retrouvées vivantes. Les inspecteurs ont rencontré, en effet, la nuit dernière, à son retour chez elle, Mme Vanel, propriétaire de la villa de la Millière.

On le soupçonne de vol et de crimes commis en Algérie. Rey n'a cependant fait aucun aveu ; il a simplement déclaré qu'il avait vécu 43 ans en Algérie. Il sera embarqué aujourd'hui mardi pour Marseille.

Rey a reconnu s'être procuré des états civils aux noms de Jérôme Prat, Camille Gaillard et Morel par des annonces dans lesquelles il offrait une place de garde-chasse. Il demandait des papiers d'identité qu'il promettait de rendre après usage et qu'il gardait.

Cette arrestation va permettre de déterminer exactement l'identité de l'assassin, car, dans les milieux policiers, on n'est pas fixé sur sa personnalité exacte. Selon la police de Montpellier, l'assassin serait un nommé Joseph Rieu, 61 ans, d'Avignon. D'autre part, la police d'Orthez a fait connaître à la Sûreté de Marseille que Pierre Rey serait décédé à Bordeaux.

NOUVELLES SUISSES

Le train dans le ravin

Un mort et six blessés

Samedi, vers 20 h. 30, un petit pont ayant été emporté par suite d'un orage, la machine du dernier train Interlaken-Zweilustchinen, un fourgon à bagages et un wagon de voyageurs ont été précipités dans un ravin. Une demoiselle a été tuée et six autres personnes grièvement blessées.

Le train accidenté était composé de deux locomotives d'un fourgon et de six wagons à voyageurs. Les locomotives étaient placées, l'une en tête, l'autre en queue du convoi.

Au moment où le train arriva en vue du pont rompu, le mécanicien de la locomotive de tête fit jouer ses freins, mais celui de la locomotive arrière n'ayant rien vu poursuivit sa marche comme auparavant. Sous l'action contraire des deux locomotives, les wagons se cabrèrent et furent en partie soulevés, jusqu'au moment où la locomotive avant fut renversée dans les déblais au bord de la voie. C'est grâce à ce fait que le personnel du train eut la vie sauve.

La jeune fille décédée est Mlle Anna von Allmen, née en 1909, fille du conducteur von Allmen, de Lauterbrunnen.

Ont été blessés : les époux Schlunegger, de Lauterbrunnen; Mme Lucie Fuchs, de Wengen ; Mme Martha Gertsch, de Wengen ; Mlle Louise von Allmen ; M. et Mme Golden, de Urseren. Le conducteur de la locomotive, Muller, de Zweilutschinen, a plusieurs côtes brisées et une fracture de la jambe.

Les étrangers suivants sont parmi les blessés : MM. Auguste Merkt, de Lœrrach; son neveu Ludwig Merkt, de Munich ; Fritz Flies, de Francfort s. M. ; Dr Hirsch, sa femme et un garçonnet de 10 ans, tous de Francfort.

Les travaux de sauvetage se sont effectués à la lueur de lanternes d'écurie. Le personnel sanitaire a été très rapidement sur les lieux. Les Drs Rieben-Petitpierre et Jaeggi, d'Interlaken, ont prodigué les premiers soins aux blessés. On pense que le trafic normal pourra être repris aujourd'hui mardi.

Foudroyée

Samedi après-midi, à Loveresse (Jura bernois) une jeune fille de 18 ans, qui s'était réfugiée sous un arbre d'un orage subit, a été tuée par la foudre. Son frère, jeté violemment à terre, n'a aucune blessure.

Chute mortelle de motocyclette

Un jeune homme nommé Wieser quittait Courtételle pour se rendre à Delémont en motocyclette, en compagnie d'un ami, M. Joliat. Arrivé à la « Croisée des routes » la machine fut déportée et projetée dans le fossé qui borde la route. Le pilote tomba dans le champ et se releva aussitôt après avec quelques égratignures seulement. Quant à M. Joliat, il resta étendu, grièvement blessé, et son état nécessita son transport à l'hôpital de Delémont, où il a succombé peu après son arrivée.

Un vol à la ferme

Vendredi après-midi, à Meilen (Zurich), alors que l'agriculteur Albert Kindlimann travaillait aux champs avec sa famille, un voleur a pénétré dans la chambre à coucher, a ouvert l'armoire au moyen d'une fausse clef, a fait sauter la cassette qui s'y trouvait, et s'est emparé de quatre livrets d'épargne, d'obligations et d'autres valeurs, représentant un total de 80,000 francs, ainsi que de 650 francs en espèces. Le voleur ayant pris soin de refermer l'armoire, ce n'est que samedi que l'on s'aperçut du larcin. On ne possède aucune trace de son auteur.

POIGNÉE DE PETITS FAITS

✶ Il y a aujourd'hui 150 ans, le 2 juillet 1778, Jean-Jacques Rousseau mourait à Ermenonville. Qui peut peser tout le mal fait par Rousseau dans les esprits et dans les cœurs ?

✶ Une tempête de grêle d'une violence inouïe, telle qu'on n'en vit de mémoire d'homme, a sévi sur la région de Padoue. Les récoltes ont été entièrement détruites. Les dommages sont énormes.

✶ Selon une dépêche de Nashville à la « Chicago Tribune », une tornade s'est abattue sur le Kentucky et le Tennessee, causant la mort de six personnes et provoquant des dégâts atteignant plusieurs millions de dollars. A Alexandria, dans le Tennessee, vingt-et-une maisons ont été entièrement détruites.

✶ A Brookhaven, dans le Mississipi, des forcenés ont enfoncé les portes de la prison dans laquelle se trouvaient deux frères nègres qui avaient blessé à coups de revolver un créancier blanc. Ils ont attaché l'un d'eux par le cou derrière une auto et l'ont traîné jusque dans la banlieue de la ville où ils l'ont pendu à un arbre. Ils ont également pendu l'autre dans les environs.

✶ Le deuxième congrès international de l'épicerie, qui tient ses assises à Douai, a terminé ses travaux. Au cours de la séance de dimanche qui s'est tenue en présence de nombreux délégués parmi lesquels 45 étrangers, il a été décidé de créer une fédération internationale de l'épicerie sous la présidence de M. Laury (Suisse).

✶ A Wehrau, près de Bunzlau, en Silésie, un instituteur s'était rendu, avec une trentaine d'élèves, aux bains dans un affluent de la Bober. Soudain six fillettes coulèrent. L'instituteur parvint à en sauver trois, mais les trois autres âgées de 11 à 14 ans se noyèrent. Les cadavres ont été retrouvés.

✶ Un nommé Moscatelli, éperdument amoureux d'une jeune fille d'un village des environs de Pérouse (Italie), voyant toutes ses déclarations catégoriquement repoussées, s'est rendu dans le village habité par la jeune fille, Maria Nardi, et y rencontra le frère de celle-ci.

Après une vive altercation, les deux jeunes gens en vinrent aux mains et une lutte farouche s'engagea bientôt, à laquelle prirent part un grand nombre de paysans. La bagarre se termina par la mort du père de la jeune fille. Trente personnes ont été blessées dont plusieurs grièvement.

✶ Un raton-laveur s'est, on ne sait encore comment, échappé du Jardin zoologique de Zurich. On croit que l'animal se tient dans une forêt près de Wallisellen. Plusieurs Nemrods de Zurich iront à la recherche du carnassier.

NOUVELLES LOCALES

DÉCISIONS DU CONSEIL D'ÉTAT

Subventions. — Le Conseil d'Etat prend acte que le Conseil fédéral a alloué au canton du Valais :

1. une subvention de 35 % des frais d'exécution devisés à fr. 121,000 jusqu'au maximum de 42,350 fr. pour la construction des routes d'Aproz à Fey et de La Crettaz à Cerisier, sur le territoire de la commune de Nendaz ;

2. une subvention de 35 % des frais d'exécution devisés à 701,500 fr., soit de 245,525 francs au maximum, pour la construction de la route de Chermignon, sur le territoire des communes de Granges, Lens, Chermignon, Montana et Sierre ;

3. une subvention de 35 % des frais d'exécution devisés à fr. 284,159, soit de 99,455 fr. au maximum, pour la construction de la route de Villette à Verbier, sur le territoire de la commune de Bagnes.

Arrêtés. — Il porte les arrêtés ci-après :

1. promulguant le règlement d'exécution de la loi du 11 janvier 1928 sur l'assurance-chômage ;

2. promulguant le règlement d'exécution de la loi du 20 novembre 1926 sur l'assistance publique ;

3. concernant le contrôle et la circulation des vins et des moûts.

— Il est porté un règlement concernant le service des gardes forestiers de triage.

Homologations. — Le Conseil d'Etat homologue :

1. les statuts du consortage du bisse des Sarrasins, de siège social à Ayer ;

2. les statuts du consortage de l'alpage de Vouasson, sur Evolène, de siège social à St-Martin ;

3. les statuts revisés de la Compagnie du chemin de fer du Gornergrat ;

4. le plan d'avenir de la commune de Monthey ;

5. le plan d'extension de Montana-Station.

— Il homologue, en application des dispositions de la loi du 11 janvier 1928 concernant l'assurance-chômage et du règlement d'exécution, les statuts de la Caisse paritaire valaisanne d'assurance-chômage. Dite caisse est reconnue à partir du 1er juin 1928 et sera mise au bénéfice des subsides prévus par nos dispositions légales sur la matière.

Caisse Raiffeisen. — Les conditions légales étant remplies, la Caisse de crédit mutuel, système Raiffeisen, de Gampel, est autorisée à recevoir des dépôts d'épargne, conformément à l'ordonnance du 16 décembre 1919 sur la matière.

Inspecteur de vignoble. — M. Joseph Gattlen, à Uvrier, sur Sion, est nommé inspecteur du vignoble de Sion, rive gauche de la Sionne, en remplacement de M. Nanchen Pierre, démissionnaire.

Mensuration cadastrale. — Le Conseil d'Etat approuve le rapport du service technique du Registre foncier concernant la mensuration cadastrale de Troistorrents (deuxième lot).

Livrets de famille. — Il décide de faire timbrer, dorénavant, les feuilles des livrets de famille.

Broderies et dentelles valaisannes

On nous écrit :

Voici deux ans à peine que s'ouvrait, à l'Ecole d'agriculture de Châteauneuf, le premier cours de dentelles et broderies valaisannes. Quelques mois plus tard, des leçons de dessin destinées à le compléter réunirent une vingtaine d'élèves. Puis, ce fut la série des cours particuliers, que Mme Wursten inaugura à des prix plus que modestes, afin d'en faciliter l'accès à chacune et spécialement à celles qui avaient besoin d'un gagne-pain.

En 1928, sous la dénomination de « Société des brodeuses et dentellières valaisannes », un groupement s'est constitué qui a pour mission d'écouler les travaux des jeunes ouvrières en participant aux expositions tant suisses qu'étrangères.

C'est ainsi qu'après la Semaine valaisanne de Zurich, un stand fut organisé au Comptoir de Neuchâtel. Deux des brodeuses s'occupèrent de la vente. Grâce à la réclame intelligente de Mme Wursten, ainsi qu'aux appuis qu'elle sut ménager à nos compatriotes, il fut écoulé pour un millier de francs de travaux.

Vint ensuite l'exposition au Musée des Arts décoratifs de Genève, dont les résultats financiers ne sont pas encore connus. Là, également beau succès qui prouve la valeur artistique du mouvement : la Commission des Beaux-Arts a décidé l'achat de l'une des pièces les plus caractéristiques afin de l'ajouter à ses collections. Pour qui a vu les merveilles entassées dans la salle de dentelles, cette décision peut être considérée comme une distinction des plus flatteuses. La nouvelle en a été communiquée il y a quelques jours à la directrice de notre jeune école.

Et voici que les fêtes du Rhône s'organisent et que s'organise aussi une exposition des arts et métiers. Tant d'engagements divers accaparent l'activité des brodeuses qu'une participation paraît impossible. « Il faut », dira Mme Wursten. C'est ainsi que Mlle Edith Jost et Rosa Amherdt s'inscriront pour les concours d'apprentis, où ne sont acceptés que les jeunes gens de moins de 20 ans, alors que les travaux des élèves plus âgées figureront parmi les Ecoles.

Tandis que s'apprêtent les belles festivités qui doivent aider à la fraternité des riverains, tandis que la délégation valaisanne qu'honore la présence de M. le conseiller d'Etat Troillet, s'achemine vers sa destination par la voie du fleuve, Mme Wursten et Mlle Jost s'occupent de mettre en valeur broderies et dentelles.

Une fois encore, le succès devait récompenser l'effort : une médaille d'or avec félicitations spéciales du jury était décernée à la jeune Société, tandis qu'au concours des apprentis Mlles Amherdt et Jost se voyaient octroyer un premier prix de 350 francs avec médaille d'argent.

Alors que d'aucuns n'ont vu, et ne verront jamais dans ce voyage qu'une avantageuse partie de plaisir, d'autres y ont travaillé, se sont enrichis de connaissances nouvelles, et y ont conquis des lauriers qu'elles peuvent fièrement rapporter au pays, et le chef du département de l'Intérieur, qui a bien voulu consentir à se déplacer, afin de prouver à nos artisanes combien il s'intéresse à la question vitale des industries à domicile, reçoit du même coup la récompense de ses précieux encouragements.

Une collision qui aurait pu être grave

Samedi matin, à 10 heures, le train se rendant de Martigny à Orsières a tamponné une camionnette au passage à niveau de la route de Chemin, en amont de Martigny-Bourg. Le conducteur, lorsqu'il vit arriver la camionnette, siffla à plusieurs reprises ; voyant que le chauffeur n'entendait rien, il bloqua ses freins mais ne put éviter la collision. La camionnette fut traînée sur une longueur de quinze mètres et renversée. Le chauffeur, M. Léonce Besse, de Martigny-Bourg, s'en tire avec des contusions et un bras cassé. Une femme assise auprès de lui a été légèrement blessée au visage par les bris de la glace avant.

Méfaits de la foudre

Lors d'un orage la foudre a incendié un abri de l'alpage des Etablons qui se trouve sur les contreforts de la Pierre-à-Voir. Pendant le même orage, un abri du garde du bisse de Saxon a également été anéanti. Les dégâts sont purement matériels.

La première traversée du Cervin

M. Joseph Albrecht, accompagné du guide Hermann Perren fils, a effectué samedi la première traversée du Cervin depuis la cabane du Belvédère par l'arête de Zmutt.

L'auto prolonge le rail

Un service automobile circule depuis le 1er juillet sur la route Martigny-La Forclaz, Trient et Châtelard. Il est prévu, jusqu'au 31 août, deux courses par jour jusqu'à Trient et une jusqu'à Châtelard.

Noyade

M. Noverraz, 41 ans, marié, ancien chauffeur au dépôt des C. F. F., est tombé dans le Rhône à Naters et s'y est noyé. Il avait été victime, au mois d'avril 1927,

SUZE stimule l'appétit et facilite la digestion

d'un accident de service (un pied brisé), dont il n'était pas remis et qui ne lui avait pas permis de reprendre son service.

Le Chœur d'Hommes „Frohsinn" de Schaffhouse à St-Maurice

Dimanche prochain nous aurons le plaisir de recevoir à St-Maurice et d'y entendre, dans un beau concert, le Chœur d'Hommes « Frohsinn » de la ville de Schaffhouse.

Nous devons certainement cette bonne fortune à M. J. Ruecksthul.

Fondé en 1901, le « Frohsinn » compte actuellement 70 membres actifs, et il se range parmi les plus puissants et les meilleurs chœurs de ce genre. Il se compose principalement des catholiques de la Diaspora de la ville (10,0000 catholiques sur 28,000 habitants).

Le 7 juillet, le « Frohsinn » participera au Concours fédéral de chant à Lausanne, d'où il se rendra à St-Maurice et, dans ce but, il a délicatement pris contact avec le Chœur mixte de St-Maurice.

Relevons une autre délicatesse : le concert est donné en faveur des pauvres de notre localité.

Il y aura donc foule dimanche soir à 20 h. 30 à la Grande Salle de l'Hôtel des Alpes.

Voici les morceaux de choix de ce beau concert :

1. Pastourelle (Ch. mixte)	C. Festa
2. a) Maiennacht (Ch. d'H.)	C. Meister
b) Mir ist ein schœn braun Maegdelein (Ch. d'H.)	Weber
3. a) Petite nymphe folâtre (Ch. mixte)	C. Jannequin
b) Ce moys de may (Ch. mixte)	C. Jannequin
4. a) Studenten-Nachtgesang (Ch. d'H.)	C. Fischer
b) Frech und Froh (C. d'H.)	R. Trunk
5. Au clair de la lune (Ch. mixte). Mélodie populaire arrangée par	A. Parchet
6. Morgen im Walde (Ch. d'H.)	Hegar
7. a) Rives lointaines (Chœur mixte). Mélodie popul. arrangée par	A. Parchet
b) Souvenirs du temps passé (Ch. mixte). Mélodie populaire arrangée par	A. Parchet
8. Der fahrends Scolar (Ch. d'Hommes)	Hegar
9. Oh mein Heimatland (Ch. d'Hommes)	Baumgartner

L'assermentation de M. le Conseiller d'Etat Pitteloud

L'assermentation de M. le conseiller d'Etat Pitteloud aura lieu le 10 juillet à 10 h. 30 au Salon du Gouvernement. C'est le Bureau du Grand Conseil qui recevra le serment de l'élu.

La préfecture du district d'Hérens

On nous écrit :

Dès aujourd'hui, 1er juillet, notre cher district est veuf de son dévoué préfet, M. Cyrille Pitteloud, nommé conseiller d'Etat. L'entrée au Gouvernement de ce jeune et distingué magistrat est certainement un honneur pour notre district, mais aussi une perte sensible, car, enfin, conseiller d'Etat, il l'est pour tout le canton, alors que député et préfet il l'était surtout pour notre district.

Par qui le remplacer ?

Je pense que la question de la rive droite et de la rive gauche de la rivière ne doit pas entrer en ligne de compte, si méritants que soient le sous-préfet actuel, M. Sierro, homme de talent et magistrat distingué, et M. l'avocat Jos. Rossier, dont le nom a été également lancé dans le « Nouvelliste ».

Me serait-il permis de suggérer la candidature de M. le député Jean Anzevui, ancien président du Grand Conseil et juge-suppléant à notre Cour cantonale ? Il n'y aurait qu'une voix dans nos neuf communes pour acclamer cette nomination y comprises, nous en sommes certain, celles de MM. Sierro et Rossier.

La chapelle catholique de Chexbres

Le « Courrier de Lavaux » du 29 juin nous apporte des détails sur la belle cérémonie de l'inauguration de la chapelle catholique de Chexbres en faveur de laquelle M. Jules Bertrand s'est dépensé sans compter.

Près de 500 personnes ont assisté à la pieuse cérémonie. Le sermon de circonstance, qui fut un magnifique morceau d'éloquence, a été prononcé par Mgr Weinsteffer dont la réputation d'orateur sacré n'est plus à faire.

Un déjeuner de 60 couverts a réuni le clergé, les invités et les organisateurs sous les ombrages de l'Hôtel Victoria. Le Conseil d'Etat de Fribourg était représenté par son président, M. Von der Weid, et le Conseil d'Etat du Valais par M. Henri Bioley, préfet du district de Monthey. Toutes les autorités locales avaient également envoyé des délégués.

Au dessert, des discours furent prononcés par le Rd curé de Vevey, M. Jules Bertrand, au nom de la colonie catholique de Chexbres, Mgr Weinsteffer, et M. Louis Penard. L'Hymne national suisse et la « Marseillaise » clôturèrent cette brillante fête d'inauguration qui restera dans le souvenir de la population de Chexbres, sans distinction d'opinions.

Fête de la Société Sauvetage du lac Léman

La ville de Rolle s'était parée des couleurs des cantons riverains du Léman et de nombreux drapeaux tricolores pour accueillir, dimanche, les sections de sauvetage du lac Léman.

Après le rapport présidentiel, l'adoption des comptes et de la gestion, des récompenses sont attribuées à 23 cas de sauvetage.

Nous notons, en ce qui concerne le Valais, une lettre de vives félicitations à M. Georges Roch, au Bouveret, qui, le 15 juillet 1927, a plongé pour sauver un enfant tombé dans le lac ; à Armand Fornay, à St-Gingolph, qui, le 30 juillet 1926, à Thonon, a plongé pour sauver un camarade qui se noyait ; à Charles Liechti et Vital Favez, au Bouveret, pour secours porté, le 29 août 1927, à un mauvais nageur ; à Léon Roch, au Bouveret, pour secours porté, le 12 janvier 1927, à une jeune fille tombée dans le lac.

Le banquet fut ensuite servi au Casino de Rolle. Repas excellent et animation joyeuse. Mais, l'heure se faisant tardive, la partie oratoire dut être écourtée. M. le professeur Jaccottet, président central, prononça un discours dans lequel il salua et félicita les participants à cette fête internationale. On entendit encore M. le conseiller national Paul Maillefer et un représentant de la Société de sauvetage d'Evian. Puis les convives s'apprêtaient à assister aux courses des canots de sauvetage.

Dès 13 heures, la foule se pressait sur les quais de Rolle, pour assister aux concours et courses de canots, qui remportèrent, comme bien on pense, un gros succès. La lutte fut souvent ardente et il faut mentionner les jolies victoires remportées par les sections de Rolle, d'Evian, de la Tour-de-Peilz.

Les trains spéciaux de la Fête fédérale de chant

En vue de faciliter le retour des personnes habitant hors de Lausanne, désireuses d'assister aux diverses manifestations artistiques qui se dérouleront durant la Fête fédérale de chant, les Chemins de fer fédéraux organiseront certains jours des trains spéciaux dont l'horaire et les dates de circulation seront annoncés par une affiche spéciale. Cette dernière sera placardée dans les gares et les localités intéressées.

Il est prévu, notamment, les samedis 7 et 14 juillet, ainsi que les dimanches 8 et 15 juillet, des trains omnibus tardifs, partant de Lausanne sur Genève, Yverdon, St-Maurice et Oron après le Festival et les concerts des dites journées.

De son côté, la Compagnie du chemin de fer Lausanne-Echallens-Bercher mettra en marche les samedis 7 et 14 juillet, ainsi que les mardis 10 et 17 juillet, le train partant de Lausanne à 23 h. 55 et arrivant à Echallens à 0 h. 37, comme les dimanches. En cas de besoin, ce train pourra être prolongé sur demande jusqu'à Bercher.

BAGNES. — (Corr.) — Le jour de la fête de St-Pierre et St-Paul, à l'arrivée du « Nouvelliste », j'entendis plus d'une personne dire : « Hâtons-nous de l'ouvrir, il y aura certainement la « Chaudière de la Marlenaz » !

Ah ! bah ! taisons cette affaire de la Chaudière de la Marlenaz qui a réussi à amuser toute la commune. Il n'y a pas de quoi en parler, puisque, par l'effet de l'attraction terrestre, la fameuse chaudière s'est laissée entraîner dans une rocaille et a fait ainsi danser les génisses qui, écumant d'épouvante, vinrent porter leur beau carillon jusque près du village de Verbier !

Tout de suite, les langues vont leur train :

« Voilà une bonne aubaine pour la Commune : Rendre une chaudière à la Marlenaz, sa montagne choyée e... payer des indemnités aux propriétaires des foins foulés par les danseurs quadrupèdes ! »

Pauvre commune! Tu apprendras à garder cet alpage, plutôt que de le mettre en vente. Tu dis que cet alpage te rapporte beaucoup ; mais as-tu calculé toutes les dépenses qu'il t'a occasionnées et qu'il t'occasionne encore ? Etable — chalets — canalisations, **chaudière,** etc., etc. ?

A la charge de la commune, encore à la charge de la commune, toujours à la charge de la commune ! Pourvu que le consortage n'y vienne pas à son tour ! — Y étant domicilié !

Oui, citoyens de Bagnes, la Commission des montagnes, puis le Conseil communal, avaient bien raison d'en proposer la vente. Et si cela avait été fait plus tôt, la Commune ne se verrait pas mêlée dans la mémorable histoire de la « Chaudière de la Marlenaz », laquelle chaudière va rejoindre celles de la Chaux et de Seryth ! Goileu.

MARTIGNY-COMBE. — (Corr.) — Le « Confédéré » du 28 juin dernier a fait paraître, avec la mention: on nous prie d'insérer, une correspondance de Martigny-Combe profondément outrageante pour les jeunes gens qui ont suivi le printemps dernier le cours de cadets.

Et pour ridiculiser cette institution, partout encouragée et soutenue, on délégua l'as qui découvrirait les imperfections contenues dans une correspondance spontanée et enthousiaste d'un jeune cadet enchanté de la course effectuée à la fin du cours.

Mais ce phénomène a tout simplement omis de se relire et sa prose est pour le moins aussi incorrecte que l'entrefilet qui l'a provoquée. Sans compter que de pareilles insanités n'auraient jamais dû trouver place dans un journal suisse et patriote. La remarque qui figurait en tête, et que nous avons reproduite ci-dessus, n'était vraiment pas superflue.

Lorsqu'on a pu traiter le cours de Cadets d'école d'assassins, on est bien digne de signer de pareilles absurdités.

Un ami des Cadets.

D'autre part, M. le commandant du cours des Cadets a adressé la lettre suivante à la Rédaction du « Confédéré » :

Martigny-Croix, le 2 juillet 1928.

Monsieur le Rédacteur du « Confédéré »
Martigny-Ville

Monsieur le Rédacteur,

Le dernier numéro de votre journal contient une correspondance de Martigny-Combe me visant personnellement en ma qualité de commandant du cours de Cadets.

Je me trouve dans la nécessité de protester publiquement et d'affirmer que lors du cours de Cadets, qui a pris fin dernièrement, il ne fut jamais fait la moindre allusion à la politique.

Il est exact, par contre, que je fus amamené à déclarer que deux partis se confrontaient :

a) le parti de l'ordre ;
b) le parti du désordre.

Je ne crois aucunement avoir outrepassé mon droit en attirant l'attention des Cadets sur les ennemis de la patrie et de l'armée ; je pense, au contraire, que cela rentrait dans mes instructions de commandant du cours de Cadets.

Si votre correspondant s'est senti touché, c'est que probablement il fait partie de la catégorie B.

Je vous prie, Monsieur le Rédacteur, d'accorder l'hospitalité de vos colonnes à cette mise au point et vous présente mes salutations patriotiques.

Amédée Saudan, 1er-lieut.

MASSONGEX. — Il vient de mourir à Daviaz M. Maurice Varayoud, qui portait allègrement ses 83 ans et qui, frappé par la maladie, ne garda que huit jours le lit. Excellent catholique et excellent citoyen, le défunt ne laisse que des regrets.

MONTHEY-VIONNAZ. — Voici l'itinéraire de la course qui a été faite le 23 juin par la classe de 1878 : Monthey-Martigny, par le col de la Forclaz, Chamonix, Ugines, Albertville, Aix-les-Bains, Annecy, St-Julien, Genève, Thonon, Evian, Monthey. Une coquille typographique avait parlé de Savièse. C'était Savoie qu'il fallait lire.

† **ST-MAURICE.** — Le 30 juin est décédée à la Maison provinciale de La Roche-sur-Foron la Rde Sœur Marie-Annonciade des Sœurs de la Charité qu'une maladie clouait depuis de longs mois sur un lit de souffrances. Sœur Annonciade fut à St-Maurice, d'abord au Pensionnat des Tuileries puis aux Ecoles Primaires, une admirable maîtresse de classe dont le dévouement et la bonté ne connaissaient pas de limites. Adorée de ses élèves, appréciée par les autorités scolaires, la Sœur Annonciade a quitté notre ville emportant la reconnaissance de tous. Que sa Communauté trouve, ici, une atténuation à sa grande peine de voir partir, jeune encore, une religieuse exemplaire et une excellente ouvrière de la vigne du Seigneur.

ST-MAURICE. — Il serait ingrat de ne pas souligner d'une pierre blanche les représentations données vendredi et dimanche par les Eclaireurs. Les pièces furent de bon goût et leur interprétation excellente à tous les points de vue. Pianiste, violoniste et flûtiste ont droit aux mêmes compliments.

Les spectateurs furent, nous le savons, ravis et charmés. Les absents ont eu tort ; ils se sont privés de jouissances artistiques et ils ont privé de leur aide une excellente œuvre de jeunesse. Les Eclaireurs n'en seront pas moins « Toujours prêts ! »

ST-MAURICE. — Conseil communal. — Dans sa séance du 30 juin, le Conseil communal a pris connaissance des oppositions à l'expropriation des terrains pour l'agrandissement des cours d'école et la construction de la halle de gymnastique. Il a décidé d'accélérer les mesures d'expropriation.

Les travaux de captation de nouvelles sources au Jorat seront mis en soumission. Il est fait appel à l'intervention de la Commune d'Evionnaz, copropriétaire.

L'ancien cimetière qui entoure l'église paroissiale étant désaffecté, les propriétaires de monuments et entourages sont invités à les retirer d'ici au 1er juillet 1929.

Une fontaine publique sera érigée dans l'agglomération de quelques bâtiments sis sur les bords de l'Eugine, dénommée « Moulins de Fontanasse ».

Le Conseil approuve les statuts de la caisse-retraite du personnel communal et des instituteurs, entrant en vigueur le 1er juillet.

De nouvelles mesures de police seront prises à l'égard des autos et camions qui traversent la Grand'rue.

M. Victor Brouchoud est nommé lieutenant de la Cp. des Sapeurs-pompiers.

DERNIÈRE HEURE

Grève générale en Grèce

PARIS, 2. — Le «Matin» reproduit une dépêche de Londres suivant laquelle le comité de la Confédération générale du travail vient d'ordonner la grève générale dans toute la Grèce. Cette décision prise depuis quelques jours déjà avait été ajournée à la suite de l'intervention du gouvernement et les grévistes de Patras et d'Athènes avaient même repris le travail.

Le général Obregon, président du Mexique

MEXICO, 2. — Le général Obregon a été élu, aujourd'hui, président de la République du Mexique, pour une durée de six ans.

Un gros scandale à New-York

PARIS, 2. — Le « Matin » reproduit la dépêche suivante du « Daily Express » :

« Le plus gros scandale qui se soit produit dans la police new-yorkaise depuis de nombreuses années vient d'éclater. Le commissaire Warren a ordonné hier une perquisition dans les armoires personnelles qui possèdent au bureau central de la police les membres de la brigade des stupéfiants. Des quantités de drogues de toute sorte ont été découvertes dans ces armoires ainsi que des seringues à injection. A la suite du résultat de ces perquisitions, quatre détectives de première classe ont été cassés de leur grade et remis simples policemen.

» La perquisition a été ordonnée à la suite d'une dénonciation anonyme reçue par le commissaire Warren, laquelle disait que les membres de la brigade des stupéfiants vendaient les narcotiques qu'ils saisissaient sur les personnes qu'ils arrêtaient. »

Des Anglaises ont disparu

Est-ce le nouveau Landru ?

LONDRES, 2. — Le « Daily Chronicle» annonce que les autorités de Scotland Yard ont été avisées par la police parisienne qu'un de ses agents de la Sûreté générale arrivera à Londres aujourd'hui pour s'entretenir avec le chef de la police londonienne au sujet de la disparition de plusieurs Anglaises et de la relation que ces disparitions pourraient avoir avec l'affaire du Landru marseillais.

En exil sur les glaces

ROME, 2. — Le « Città di Milano » a radiotélégraphié dimanche matin à 9 h. 30 que les deux hydravions des commandants Maddalena et Penso et l'avion trimoteur suédois sont partis dans le but de ravitailler le groupe Viglieri et rechercher le dirigeable. L'appareil finlandais muni de patins est resté à sa base, car Viglieri a fait savoir que les conditions de la glace aux environs du campement étaient telles qu'elles rendaient un atterrissage impossible.

La position du groupe Viglieri n'a pas changé. La station radiotélégraphique du « S. 55 » a appelé le groupe Viglieri pour l'échange des signaux conventionnels, mais elle n'a pas eu de réponse, probablement à la suite des conditions atmosphériques défavorables. Les trois hydravions arrivés à proximité du cap Leigh Smith ont trouvé un épais brouillard qui n'a pas permis de voir la tente et de poursuivre l'exploration. Les trois hydroavions ont en conséquence fait demi-tour et ont regagné Virgo-Bay à 15 heures.

Madame **Marie VARAYOUD** et ses enfants Marie et Maurice ;
Mademoiselle **Mathilde BARMAN,** à Daviaz;
Monsieur **Louis VARAYOUD,** en Amérique ;
ainsi que les familles alliées **MOTTIEZ, VEUILLET, DEVANTHEY** et **RICHARD,**
ont la profonde douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur

Maurice Varayoud

leur très regretté époux, père, frère, beau-frère, oncle et cousin, décédé à Daviaz, le 1er juillet, à l'âge de 83 ans, après une courte maladie chrétiennement supportée et muni des Sacrements de l'Eglise.

L'ensevelissement aura lieu à Massongex, le mercredi 4 juillet, à 10 h. 30.

P. P. L.

Cet avis tient lieu de lettre de faire-part.

†

Madame et Monsieur **Joseph BRUCHEZ,** instituteur, et leurs enfants Christiane, Raphy, Pascal, à **St-Pierre-de-Clages,** remercient sincèrement tous ceux qui ont participé à leur grand deuil causé par le décès de leur fille et sœur

OLGA

âgée de 15 ans.

Quand vous aurez « trouvé un bon parti »... venez commander vos faire-part à l'Imprimerie Rhodanique, St-Maurice. (Tél. 8.)

Distribution irrégulière. — Nos abonnés qui ne recevraient pas régulièrement le Nouvelliste ou le Bulletin Officiel nous obligeront en nous signalant par une simple carte cette anomalie.

Noblesse vermouth à l'asti

EGLISANA

(Eau minérale d'Eglisau avec Sirop de fruits naturel)

LA NOUVELLE BOISSON DIÉTÉTIQUE

Dépositaire général :
ED. MASSEREY - SIERRE (Valais
Téléphone 33

30 bons manœuvres

sont demandés par les Chantiers de l'Energie de l'Ouest Suisse, à Champsec-Bagnes
Téléphone No 33, Le Châble

PERDU

sur la route Sion-Martigny, une

roue de secours

pour automobile. La rapporter contre récompense au Garage Métral Frères, Martigny.

Petite famille cherche

jeune fille

aimant les enfants comme volontaire, pour aider au ménage. Traitement familier assuré. A. Brunner, Elsastrasse 51, Olten.

On demande pour juillet et août

jeune fille

propre et distinguée pour aider au ménage et servir.
Ecrire prétentions et références, Chalet la Violette Val d'Illiez.

Chauffeur

Jeune homme sérieux et robuste est demandé par commerce pour livraisons par camion et divers travaux. Place stable. Indiquer prétentions. Inutile de faire des offres non accompagnées de sérieuses références. Adresser les offres par écrit sous P 3579 S. Publicitas, Sion.

A vendre

porcelets

de 4 semaines, chez François Fellay, Vérossaz.

A vendre à St Maurice

meubles

glaces et autres objets en bon état. S'adresser au bureau du Nouvelliste sous B. S.

A louer en montagne

joli café et épicerie

prochainement construction d'une route à proximité.
S'adresser au Nouvelliste sous C. C.

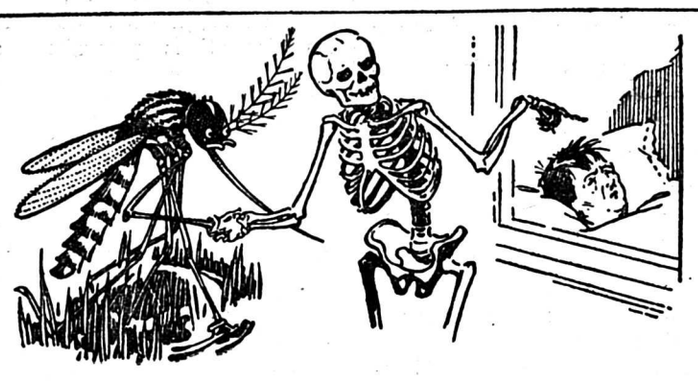

La Mort sous Votre Fenêtre!

ARMÉE bourdonnante et piquante, les Moustiques se multiplient dans les flaques d'eaux croupie, les gouttières, les ruisseaux. Propagateurs de fièvres, ils guettent votre sommeil pour vous frapper plus sûrement. Dressez une barrière devant la Maladie! Vaporisez du Flit!

En quelques minutes, le Flit tue tous les insectes malpropres et dangereux: Mouches, Moustiques, Punaises, Puces, Cafards. Il détruit leurs œufs en fouillant les fentes qui les abritent.

Le Flit supprime les Mites et leurs larves – n'abîme pas les étoffes. C'est l'insecticide parfait – d'odeur nette et saine. Economique parce que 100% efficace. En usage dans le monde entier.

En vente chez Droguistes, Pharmaciens etc.
Bidon 1/4 frs. 2.50 – Bidon 1/2 frs. 3.50, etc.

RALLIEZ-VOUS A LA LÉGION FLIT!

Bidon jaune à bande noire

DÉTRUIT: **Mouches, Moustiques Mites, Punaises, Cafards, Fourmis Puces.**

Seuls Importateurs: Barbezat & Cie., Fleurier (Neuchâtel)

Cuisinière

est demandée de suite pour petit restaurant. Faire offres et prétentions par écrit au bureau du Nouvelliste sous chiffre 2244 B. L. G.

Ouvriers

pour les foins sont demandés de suite chez Louis Echenard à Plambuit sur Ollon, Tél. 8.

On demande un

domestique

pour campagne et vigne.
S'adresser à Emile Croset, à la Scie sur Bex.

On demande pr Champex

fille de cuisine

ou

garçon

de cuisine.
S'adresser au Nouvelliste sous S. C.

Famille habitant Berne, cherche

FILLE

propre, débrouillarde, pour aider dans ménage soigné. Voyage payé. Gage 40 fr. Offres Mme Neuhaus-Schleicher, Bex.

Fille de salle

ou sommelière, cherche place. Certificats à disposition.
S'adresser au Nouvelliste Y. 1900.

A vendre

cause départ **CANTINE** démontable 12 m. long. 6 m. larg. avec tout le matériel d'exploitation et **20 lits** complets, le tout en parfait état. Importants travaux commenceront prochainement. Affaire intéressante à enlever de suite. S'adresser à Armand Péra, St-Maurice.

PERCEZ

Les trois faces de la nouvelle boîte Texaco

Plus de Bidon!

VIDEZ

JETEZ

Voilà l'idée de la Texaco Motor Oil

Le bidon d'huile prêté qu'il faut rendre en bon état, d'où la nécessité de le trimballer même vide. Le bidon encombrant qui, une fois entamé, ferme mal et répand toujours une bonne partie de son contenu dans le coffre à outils.

Le bidon sale que l'on ne sait par quel bout prendre. L'odieux bidon d'huile enfin, Texaco le supprime. La véritable huile Texaco pure, limpide, couleur d'or, est livrée maintenant en boîtes métalliques hermétiquement soudées, d'un litre, juste ce qu'il faut pour parer à tout ennui. Deux coups de poinçon dans la boîte que vous jetez ensuite comme une vulgaire boîte à conserves.

Telle est l'idée, si simple n'est-ce pas? Il fallait seulement l'avoir et pouvoir la réaliser.

Demandez l'huile Texaco couleur d'or en boîtes métalliques de 1 litre.

1) D'un coup de poinçon percez largement une première entaille pour obtenir un orifice d'évacuation approprié au "reniflard" de votre voiture;
2) Et régularisez le débit d'huile par l'arrivée d'air, en perçant à l'opposé du premier, un deuxième trou d'importance moindre.

DEPOSITAIRE
E. GAY, MARTIGNY
Matériaux de construction, Tél. 59

TEXACO
MOTOR OIL

St-Maurice - Salon de coiffure pour dames

Réouverture : Lundi 2 juillet

Shampoing - Ondulations - Manucure - Massages
Se recommande: **G. Grimm.**

MALADIES de la FEMME
LE FIBROME

Sur 100 femmes, il y en a 90 qui sont atteintes de Tumeurs, Polypes, Fibromes et autres engorgements, qui gênent plus ou moins la menstruation et qui expliquent les Hémorragies et les Pertes presque continuelles auxquelles elles sont sujettes. La Femme se préoccupe peu d'abord de ces inconvénients, puis, tout à coup, le ventre commence à grossir et les malaises redoublent. Le Fibrome se développe peu à peu. Il pèse sur les organes intérieurs, occasionne des douleurs au bas-ventre et aux reins. La malade s'affaiblit et des pertes abondantes la forcent à s'aliter presque continuellement.

Exiger ce portrait

QUE FAIRE? A toutes ces malheureuses il faut dire et redire: **Faites une Cure avec la**

JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY

N'hésitez pas, car il y va de votre santé, et sachez bien que la JOUVENCE de l'Abbé SOURY, composée de plantes spéciales, sans aucun poison, est faite exprès pour toutes les Maladies intérieures de la Femme: Métrites, Fibromes, Hémorragies, Pertes blanches, Règles irrégulières et douloureuses, Troubles de la circulation du sang, Accidents du Retour d'Age, Etourdissements, Chaleurs, Vapeurs, Congestions, Varices, Phlébites.

Il est bon de faire chaque jour des injections avec l'HYGIENITINE des DAMES. La boîte, 2 francs.

La JOUVENCE de l'Abbé SOURY préparée à la Pharmacie Mag Dumontier, à Rouen (France), se trouve dans toutes les pharmacies, le flacon fr. 3.50.

Dépôt général pour la Suisse: André Junod, pharmacien, 21, Quai des Bergues, à Genève.

Bien exiger la véritable JOUVENCE de l'Abbé SOURY qui doit porter le portrait de l'Abbé Soury et la signature Mag. DUMONTIER en rouge.

Timbres sur obligations

La loi fédérale sur les droits de timbre du 27 décembre 1927 fixe le timbre d'émission des obligations à 1.20 pour mille du capital, et impose l'obligation aux banques de faire supporter la moitié de ce droit par les déposants. Le timbre sur coupon n'a pas été modifié.

En exécution de cette disposition légale, tous les coupons des obligations émises dès le 1er juillet 1928 seront frappés d'une retenue de 60 centimes par 1000 francs de capital déposé.

Sion, le 27 juin 1928.

ASSOCIATION VALAISANNE DES BANQUES.

A remettre tout de suite

Atelier de Cordonnerie, à Sierre

Bonne clientèle, machines à l'état de neuf. — Conditions très avantageuses. Ecrire au Nouvelliste sous 1523.

On demande à acheter 4 toises de

bon fumier

S'adresser à Joseph Cheseaux, Saillon.

Futaille

à vendre, 200 fûts neufs de 16 litres, pour transports vins et liqueurs. - S'adresser à Albert Donnet, près de la gare, Troistorrents.

Voitures

A vendre, cessation commerce: Une voiture Phaéton très bon état. Une voiture Mylord caoutchoutée, très bon état. — S'adresser à F. Vionnet, Avenue de la gare, Monthey.

OCCASION
Camion Cottin-Desgouttes

2 tonnes, avec car. Châssis complètement revisé.
S'adresser au Nouvelliste sous M. S.

Vases de cave

à vendre à bas prix, env. 40.000 litres. Ovales et ronds
Offres sous C. Z. 1900, poste restante Begnins.

A vendre

pour cause de liquidation
Une camionnette Martini
Une moto Terrot 3000 km.
Un side-car Indian
Un side-car Frera
en parfait état et à très bas prix. Offres sous P. 3144 S. Publicitas, Sion.

Dr CHOQUARD
de retour

On cherche de suite

bonne à tout faire

sachant un peu cuire, bon gage. S'adresser à A. Friziani, coiffeur, Villars-Ollon.

Un grand roi!

On cite le roi du pétrole...
Le roi de l'or... Ah! c'est parfait
Mais le roi dont tous raffolent
C'est l'apéritif sain **„DIABLERETS"**

Plus de moustiques

dans les appartements et plus de

MITES et **gerces** dans les armoires.

Un essai vous étonnera

Après de longues recherches on a réussi à trouver un produit donnant des résultats surprenants par l'emploi du **MITEX.** — Evite complètement l'apparition de **mites et gerces** nuisibles et où il s'en trouve elles disparaissent instantanément avec leurs couvées, (aucune odeur désagréable des vêtements). Suivant la grandeur de l'armoire, 1 à 2 **Mitex** suffisent.

Pour éloigner les moustiques

on met sur chaque fenêtre 1 ou 2 Mitex.

En vente dans toutes drogueries, épiceries, etc. au prix de fr. 1.20 ou à défaut contre remboursement à l'agence générale,

MITEX-EXPORT LAUSANNE
Téléphone 2294

Oeufs tout l'été

grâce au

CHANTECLAIR

ALIMENT CONCENTRÉ EXTRA
Faites un seul **essai** et vous verrez le **résultat**
En vente dans tous nos dépôts à défaut envoi franco (sacs en sus) du Parc avicole Gland

10 kg.	5.80	50 kg.	23 75
25 kg.	12.50	100 kg.	45.—

JEUNE HOMME

22 ans, parlant anglais, allemand, cherche occupation dans hôtel, pendant les mois d'été. Prétentions modestes.
Ecrire sous: M. 5186 L. Publicitas, Lausanne.

PERDU

une panière japonaise sur parcours par automobile Martigny-Sion, samedi matin 6 1/2-7 1/2 h.
Ecrire à Mr Aimé Pittier, agent d'affaires, Montreux.

Ouverture du chalet des Giettes s. St-Maurice

Bonnes consommations - Prix modérés
Se recommande **C. BARMAN.**

AVANTAGEUX
pour
MESSIEURS

Box noir ou brun la paire **19.50**

Semelles crêpe Box brun la paire **27.50**

Louis Bettex
37, St-Laurent. (Hôtel de France)
LAUSANNE

LA LORRAINE
SPORT

type record du monde des 24 heures sur route demeure la plus sûre et la plus rapide voiture des sportsmen

Disponible, superbe conduite intérieure 4 places équipement complet

Vitesse 140 km.

Agent général:
E. Maurer, 50, boulv. des Tranchées, **Genève**
Agent régional:
W. Stocker, Gasometerst. 35. **Zurich**

Le Dr Seltz

ouvrira son cabinet de consultations à

St-Pierre de Clages
le 1er juillet 1928

Consultations tous les jours de 9 à 11 h., sauf le dimanche
Médecine générale — Chirurgie — Accouchements
Accidents de travail

ON OFFRE A VENDRE

Les Moulins de la Grenette, en Ville de Sion, sur le Grand Pont, comprenant 4 étages, avec appartement annexe. Les moulins peuvent être facilement transformés en appartements locatifs. Conditions très avantageuses. Pour tous renseignements et traiter, s'adresser à l'avocat Jos. Rossier. à Sion.

L'ASSURANCE
MUTUELLE VAUDOISE

vous assure contre les **ACCIDENTS** et assure votre

RESPONSABILITÉ CIVILE en qualité

D'AUTOMOBILISTES DE MOTOCYCLISTES

Toutes nos polices participent à la répartition des **bénéfices** qui abaisse d'autant la prime fixée

AGENCES:

Th. Long, agent général, Bex	Téléphone	20
Ludwig Pignat, agence, Vouvry	Téléphone	21
Frid. Ecoeur, agence, Troistorrents	Téléphone	5
Paul Hugon, agence, Martigny-Croix	Téléphone	46
Jos. Zufferey, agence, Sierre	Téléphone	160
Emmanuel Zenklusen, Viège		
Adolph Karlen, agence, Brigue	Téléphone	103

Ne vous rasez PLUS JAMAIS avec un rasoir un blaireau et du savon PRENEZ AMY

Même un enfant saurait l'employer. Hygiénique, sans danger aucun dommage pour la peau, qui deviendra douce comme du velours et sera débarrassée de toutes ses impuretés. AMY convient à n'importe quelle peau et vous seriez bien mieux rasé, plus vite et sur tout pour plus longtemps AMY s'applique simplement au moyen d'une petite palette de bois. Lavez-vous ensuite et AMY disparaît en même temps que votre barbe. Les dames aux cheveux coupés apprécient AMY qui les débarrasse des poils dont leur nuque est déparée. La boîte AMY pour se raser 12 fois) frs. 2.50; Crème AMY pour dames, le tube frs. 3.— plus port et emballage envoyé contre remboursement par Navitas Müllheim 113 (Thurgovie).

La ménagère économe et experte achète toujours le café torréfié de la marque **Pellissier & Cie, St-Maurice**

Où, irons-nous dimanche 8 juillet?

Chez les amis de Morcles

GRANDE KERMESSE
avec jeux divers - Beaux prix - BAL
Route ouverte aux autos. Invitation cordiale à tous
Le Comité.